



Changement de statut d'une association

Par **MATHONNET**, le **02/12/2014** à **22:56**

Je suis trésorier d'une association loi 1901, créée en 1986. C'est une structure régionale à des statuts propres. Cette association coopère avec une structure nationale qui a elle aussi des statuts propres.

Nous avons deux catégories de membres : Les adhérents à la structure régionale qui ont une adhésion à 15 € et les adhérents à la structure régionale et à la structure nationale dont l'adhésion est de 28 euros. (22 € sont reversés à l'association nationale)

Aujourd'hui l'association nationale nous demande d'abandonner nos statuts anciens, de les remplacer par un modèle qu'elle nous propose et qui ne prévoit que des adhésions à 28 euros. De plus il place notre association sous la tutelle de l'association nationale (Rien ne peut être fait sans l'accord du National !!)

Pouvons-nous garder nos statuts ? L'association nationale peut-elle nous contraindre à changer ?